

# La gazette de Houx

[www.ville-houx.com](http://www.ville-houx.com)



Bulletin municipal N° 131 Mars 2025

## Vie de la commune

### Inauguration de l'aire de jeux

C'est la Fête... à la Saint Léger...



Rendez-vous en Octobre 2025



# LE MOT DU MAIRE

*Editorial*



Chères houssoises et chers houssois,

En ce début d'année, même s'il est un peu tard, je souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2025.

A l'occasion de la cérémonie des vœux, le 18 janvier dernier, je rappelais que 2024 avait été une belle année qui avait vu l'aboutissement de tous les grands projets que la municipalité avait lancé lors de son arrivée en 2020.

En 2025, nous allons nous attacher à embellir la commune. Plusieurs actions sont programmées :

- Tout d'abord, il est prévu de refaire toute la signalétique au sol afin d'améliorer le visuel et bien sûr la sécurité.
- Un plan de fleurissement des entrées de la commune sera mis en œuvre.
- Le nettoyage des trottoirs et des caniveaux sera accentué. Particulièrement, rue de l'aqueduc, les trottoirs feront l'objet d'un traitement spécifique et les branches dépassant sur la voie publique seront taillées par les agents communaux, en cas de nécessité.
- Tous les chemins communaux seront nettoyés pour un passage de quatre mètres.
- Les berges de la Voise et du canal seront aussi dégagées afin de permettre plus facilement les promenades.

J'invite également chacun et chacune à entretenir son trottoir. Il est essentiel que chacun s'implique dans ce nettoyage. En effet, je rappelle que depuis l'interdiction des produits phytosanitaires, et avec les changements du climat que nous pouvons tous observer, la tâche est beaucoup plus ardue ; et en matière d'entretien des espaces verts on ne peut pas comparer avec ce qui se faisait il y a encore 4 ou 5 ans, tant les contraintes actuelles se sont accentuées. Nous avons donc besoin de la contribution de tous pour que notre commune reste agréable.

Avec les beaux jours qui vont bientôt arrivés, les uns et autres allons reprendre nos activités extérieures. C'est l'opportunité pour moi de rappeler que le respect du voisinage doit être au centre de nos préoccupations. Cela commence par le respect des créneaux horaires de tonte et à la limitation des décibels légaux pour le bruit.

Il est important de rappeler que la commune fait partie de l'Agglomération de Chartres qui a mis en place, avec la participation des forces de l'ordre, un plan de sécurisation qui passe par l'implantation de caméras aux quatre entrées de la commune. Les poteaux sont déjà positionnés et les caméras viennent d'être implantées.

De même, un effort serait le bienvenu afin de respecter le stationnement aux places prévues à cet effet, et surtout rue du Val de Voise et rue de l'Aqueduc, qui sont 2 routes départementales particulièrement fréquentées et dangereuses.

Prenez bien soin de vous.

Bien à vous

Victor Franck BRIAR  
Maire

## SOMMAIRE

Le mot du Maire..... P.2

## Vie de la commune

Visite du secrétaire général  
de la préfecture..... P.3  
Décès de notre doyenne ..... P.3

Petit rappel des règles de  
civisme et de sécurité..... P.4  
Entretien des cours d'eau..... P.5

## Manifestation

Saint Léger..... P.6  
Saint Léger (suite)..... P.7  
Cabane à livre..... P.7

Cérémonie du 11 Novembre.. P.8  
Repas des Aînés..... P.8  
Festivités de fin d'année..... P.9

Vœux du Maire..... P.10

## Vie de l'école

Cross du collège..... P.11

Etat civil ..... P.12  
Agenda ..... P.12

**Directeur de la publication:**  
VF.BRIAR

**Rédacteurs:** VF.BRIAR,  
E.TORCHON

**Editeur:** Commune de Houx

**Nombre d'exemplaires:** 120

Mis en page et imprimé par  
Premières Impressions  
28130 - Houx

# VIE DE LA COMMUNE

## Visite du secrétaire général de la préfecture

Le six décembre 2024, Madame Agnès Bonjean, Secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de Chartres est venue à notre rencontre à Houx. Nouvellement nommée, c'était pour elle l'occasion de découvrir notre commune. Après une rapide présentation de Houx, nous lui avons fait découvrir notre marché de Noël et lui avons fait faire un petit tour rue de la mairie, rue de l'Aqueduc pour visiter le salon de coiffure et rue des carreaux, en passant par le lotissement. Nous lui avons parlé du projet de construction et réhabilitation de « ferme Marchand », ainsi que de tous les travaux achevés sur la commune (aire de jeux, préau...)

Elle était assez surprise du dynamisme de la commune et surtout de voir comment notre marché de Noël était animé. Nous avons bien sûr échangé sur les demandes de subventions et les projets prévus en 2025 (mise aux normes dos d'âne, signalétique...).

Cette visite s'est terminée autour de la dégustation d'un vin chaud, dans un grand élan de convivialité qui caractérise aujourd'hui l'accueil chaleureux des houssois.



## Décès de notre doyenne



C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès de notre doyenne, Mme BARIS Renée, survenue le 6 décembre 2024 à l'aube de sa 98<sup>ème</sup> année.

Sa gentillesse et sa joie de vivre manqueront à toutes les personnes qui ont eu la chance de la côtoyer. Renée aimait participer aux diverses festivités de la commune, 14 juillet, repas de fin d'année ou encore au goûter des aînés où elle aimait battre les cartes dans de longues parties de rami. Nous nous rappellerons également de son goût pour la musique et notamment l'accordéon, musique entraînante et joyeuse à son image !

Nos pensées vont à la famille à qui nous adressons nos plus sincères condoléances.

# VIE DE LA COMMUNE

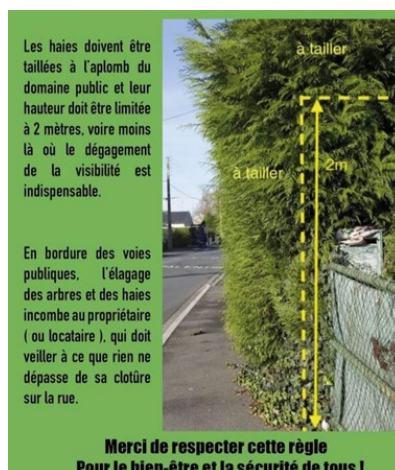
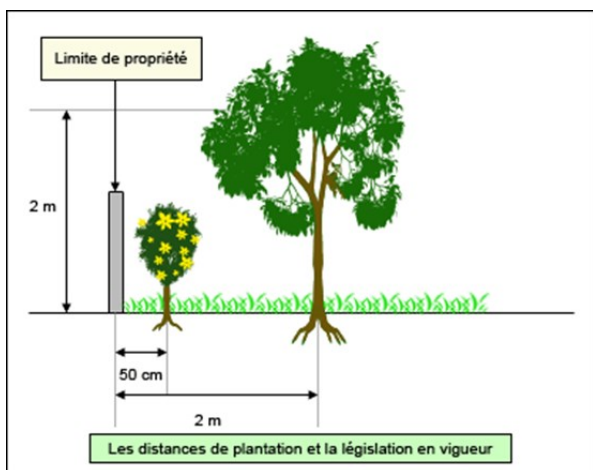
## Petits rappels des règles de civisme et de sécurité

- Travaux mécaniques

Sont autorisés par arrêté préfectoral les travaux mécaniques en extérieur (débranchage, tonte, élagage, ponçage, perçage...) selon les horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- Elagage et entretien des haies en limite de propriétés ou bordant la voie publique



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- Benne à végétaux

La commune de Houx met à disposition un bac à déchets verts. Celui-ci est présent du 1er avril au 30 novembre de chaque année et est dédié uniquement aux petits déchets verts tels que les tontes et petits branchages. Elle est située près du garage communal, juste à côté de la benne à verre.

Merci de ne rien déposer à côté de la benne !

- Interdiction de brûlage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, il est interdit de brûler les déchets verts, sauf exception par arrêté préfectoral. Bien évidemment, les dépôts sauvages ne seront pas tolérés !

- Entretien des trottoirs

Dans un souci de civisme et de sécurité, il est demandé à chaque propriétaire ou locataire d'entretenir son trottoir. Mauvaises herbes, feuilles mortes, neige et verglas... si chacun y met du sien, la commune se portera bien !

- Déjection canine

Il est rappelé aux propriétaires d'animaux domestiques qu'il est obligatoire de ramasser les déjections de leurs animaux sur la voie publique (trottoirs, caniveaux, espaces verts...), sans quoi les contrevenants s'exposent à une contravention prévue à l'article R632-1 du code pénal.

# VIE DE LA COMMUNE

## Entretien des cours d'eau

Suite aux inondations dont la commune a été victime dernièrement, et dans un contexte national inquiétant, la municipalité travaille étroitement avec les services de Chartres métropoles afin de réduire les nuisances liées aux débordements des rivières ou à l'écoulement des eaux pluviales.

Les propriétaires de parcelles bordant les cours d'eaux, nombreux sur la commune, ont également un rôle important à jouer quant à la gestion et l'entretien de ceux-ci.

Il nous semble donc important de rappeler les bons gestes à tenir



**Les mauvaises pratiques**

Certaines pratiques peuvent détériorer le milieu et enrayé l'équilibre de l'écosystème. Parmi celles-ci, quelques-unes sont couramment observées sur le Sornin et ses affluents :

- Le débroussaillage complet des berges, le désherbage et les coupes à blanc.
- L'égavage intensif en hauteur
- Le broyage et les coupes à l'épaveuse
- Les dépôts en berges et remblais
- Les protections de berges improvisées
- Les plantations inadaptées en bordure de rivières
- Les pratiques agricoles sollicitant trop les berges
- la mauvaise gestion des seuils et des étangs

**Les bonnes pratiques**

Des conseils de bonnes pratiques d'entretien sont expliqués dans ce guide :

- Le débroussaillage raisonné
- Les méthodes d'abattage, de recépage et d'égavage...
- Les moyens pour gérer les embâcles
- Les types de plantations adaptées.
- Les précautions à prendre face aux espèces invasives
- Les techniques végétales pour gérer les érosions
- Les périodes favorables pour chaque type d'intervention sur la rivière
- Les solutions pour gérer les zones peu boisées ou avec des boisements inadaptés
- Les précautions pour gérer les atterrissements
- Les précautions pour savoir adapter certaines pratiques agricoles
- Les solutions pour limiter l'impact des étangs et des barrages.

Les propriétaires riverains sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par égavage ou recépage de la végétation des rives.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour toutes questions ou conseils concernant l'entretien des berges.

# VIE DE LA COMMUNE

## Manifestations

### Saint Léger

Côté évènementiel, cette année fût marquée par la première édition de la fête du village, la St Léger. Il était de coutume jusque dans les années 1950 d'organiser cette fête marquant la fin des moissons. La St Léger étant traditionnellement fêtée le 2 octobre, c'est tout naturellement que nous avons souhaité coupler cet évènement avec le vide grenier.

C'est donc un week-end de fête qui a vu le jour avec de nombreuses animations et concours. Parmi elles, le relais sportif, le concours de pétanque, le concours de pâtisserie, organisés tout au long de la journée du samedi. Ce fût également l'occasion d'inaugurer l'aire de jeux tant attendues des familles. Cette belle journée se clôtura avec un sympathique concert apéro. Le groupe a enchanté petits et grands pendant près d'une heure et demi. Un fantastique moment de convivialité apprécié de tous.



Le dimanche fût moins chanceux avec l'arrivée de la pluie mais quelques courageux exposant ont tout de même bravés la météo pour l'organisation du vide-grenier.

La charcuterie Trion de Pierres était également présente pour régaler nos papilles avec son boudin artisanal fait sur place. Les enfants ont également participé au concours de déguisement.

Nous remercions Mr Kasbarian, ministre de la fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique, pour sa présence lors de cette journée.

Tout au long du week-end nous avons pu admirer le travail de talentueux artistes qui ont exposés leurs œuvres dans l'église ouverte au publique pour l'occasion.

Les associations locales ont également contribuées à la réussite de cet évènement. « Si tu aimes ton école » avec les tatouages paillettes et leur tire peluches, le CPCF pour l'organisation du vide-grenier.

Les Sapeurs-pompiers de yermenonville nous ont également fait le plaisir de leur présence avec leur stand d'initiation aux premiers secours.

Enfin le stand restauration/buvette fût tenu d'une main de maître par notre équipe de bénévoles. Barbecue, frites, gâteaux, planches apéritives...de quoi recharger les batteries entre chaque animation.



# VIE DE LA COMMUNE

## Manifestations

### Saint Léger (suite)

Cette grande première fut une belle réussite et nous remercions très chaleureusement notre formidable équipe de bénévoles, les associations, les sapeurs-pompiers de Yermenonville, sans qui ce projet n'aurait pas pu voir le jour. Une pensée toute particulière pour Jordan et Mathieu, nos agents techniques, qui ont travaillé sans relâche pendant des semaines et qui ont œuvrés tout le week-end pour l'organisation et la sécurité de cette manifestation.



### Cabane à livres place de l'église

L'association CPCF vous propose **la cabane à livres** créée et réalisée par un membre bénévole de l'association. Elle est située sur la place de l'église devant la grille de la mairie. Fondée sur le principe de l'échange, du bien commun et de l'autogestion, la cabane à livres est une petite bibliothèque, où chacun peut déposer et emprunter un ou deux livres, pour tous, petits et grands.

**Chacun est invité à respecter le bon usage de cette installation**

**Déposez - Prenez - Lisez- Echangez**

Tous les livres sont les bienvenus **excepté** les manuels scolaires, dictionnaires et tout autre ouvrage pédagogique, scientifique ou livre destiné à un public averti

**Elle sera régulièrement entretenue par les bénévoles de l'association CPCF**

#### **Règles de bonnes pratiques**

- je ne dépose pas les livres de la bibliothèque
- je referme la cabane à livres après utilisation
- lorsque la « cabane à livres » est pleine, merci de ne pas forcer pour ajouter de nouveaux ouvrages
- ne pas déposer de cabas ou cartons pleins de livres en dessous ou au-dessus
- ne pas déposer de romans abîmés, revues techniques, livres politiques ou religieux, magazines et périodiques obsolètes pour cela il y a la déchetterie !

**Pour la première utilisation, ne videz pas vos étagères, déposez 2 à 3 livres tout public et enfants merci !**

*pour tout signalement ou information :*

*par mail : [cpcfshoux@gmail.com](mailto:cpcfshoux@gmail.com)*

*par SMS : 06 62 46 57 63 ou 06 50 99 47 43*



# VIE DE LA COMMUNE

## Manifestations

### Cérémonie du 11 Novembre

Cette traditionnelle cérémonie fût marquée par la présence de nombreux enfants. Nous sommes particulièrement touchés par la participation des familles à cette célébration. En effet, le devoir de mémoire et la transmission de nos valeurs à la nouvelle génération nous tient particulièrement à cœur. Certains d'entre eux ont pu lire le message de l'UFAC avant d'entonner en cœur une magnifique Marseillaise. Les enfants ont pu profiter d'une traditionnelle distribution de friandises bien mérité.

Nous remercions également chaleureusement les sapeurs-pompiers de Yermenonville pour leur présence et leur implication lors de ces évènements officiels.



### Repas des aînés

Le 7 décembre a eu lieu le traditionnel repas de fin d'année. Pour rappel cet évènement, organisé par le CCAS de la commune, est à destination des Houssois de 70 ans et plus.

Cette année c'est une soixantaine de convives qui ont pu apprécier le succulent repas préparé avec soin par Havane Traiteur.

Côté animation, après une démonstration rythmée, l'association Love country a fait danser une bonne partie de la salle sur des chorégraphies simples et conviviales. Un moment très apprécié de tous.

Les personnes n'ayant pas pu se déplacer ont, quant à elles, reçu un colis festif.





# VIE DE LA COMMUNE

## Manifestations

### Festivités de fin d'année

Le mois de décembre fût riche en événements ! Tout d'abord, **le marché de Noël** qui a eu lieu le vendredi 6 décembre de 16h30 à 21h. Nos fidèles commerçants ont encore répondu présents pour cette manifestation ainsi que les associations locales pour proposer de belles et gourmandes créations.

Le stand activités manuelles a également remporté un franc succès auprès des petits Houssois. Chacun a pu repartir avec sa plus belle création pour décorer la table de Noël.

Le stand de l'école et des parents d'élèves, a également ravies les familles en proposant les calendriers des classes créés par les enfants et, pour les plus gourmands, des crêpes toutes chaudes !

Nous avons bien sûr reçu la visite du Père Noël, accompagné cette année du Grinch ! Une visite surprise très remarquée !

Enfin le traditionnel vin chaud fût largement apprécié pour réchauffer les cœurs et les corps...



**La balade du Père-Noël** organisée chaque année en partenariat avec la commune de Yermenonville a eu lieu le samedi 14 décembre.

Un cortège de plus en plus suivi a pu joyeusement suivre le Père Noël et son traineau, de l'école de Yermenonville à la mairie de Houx. Au programme, photo avec le Père Noël et ses lutins, distributions de friandises et chocolats, vin chaud et restauration au copieux buffet préparé avec soin par les municipalités.

Un agréable moment de convivialité apprécié de tous !



# VIE DE LA COMMUNE

## Manifestations

### Vœux du Maire

Ces vœux ont marqué la rupture avec les habitudes, puisque pour la première fois depuis longtemps, c'est l'ensemble de la population qui y était conviée. Cent cinquante personnes ont répondu présents.

Lors de ces vœux, le maire a rappelé l'aboutissement des projets lancés : PLU, ouverture du salon de coiffure, aire de jeux, terrain de pétanque, désamiantage du préau... et s'est félicité du succès de la fête de la Saint Léger.

Ce fut aussi l'occasion de rappeler que le budget de la commune était maîtrisé avec une trésorerie de plus de 180 000 euros et une augmentation de l'actif immobilier de + 380 000 euros.

Dans ce cadre-là, il a annoncé officiellement qu'il se représentait aux élections municipales de 2026 et qu'il solliciterait à nouveau la confiance des houssoises et des houssois.

Cette cérémonie des vœux a permis également de revenir sur le fort épisode Cévenol qui a vu l'intervention des pompiers et l'évacuation d'un couple de nos anciens avec des impacts sur une dizaine d'habitations rue du Val de Voise où l'eau est montée jusqu'à un mètre. Il a remercié les habitants de la rue du Val de Voise qui ont fait preuve d'une solidarité exemplaire lors de ces événements.

Heureusement, pas de blessé. Mais Houx fait partie de la liste des communes victimes des catastrophes naturelles.

A l'issue de son discours, le maire a remercié tous les sponsors locaux de la fête Saint Léger (entreprises de Houx \*) et L'Hyper U de Hanches, en la personne de son directeur Monsieur Amazouze, qui nous a également accompagné avec la succulente galette confectionnée dans ses fourneaux que nous avons savouré un verre à la main.

\* Premières impressions (Cormier Gaylord), Entreprise Torchon, ACMB Lopes, Elsa coiffure, AL Plomberie (Legave Anthony),



# VIE DE LA COMMUNE

## Vie de l'école

### Le cross du collège

Le cross s'est déroulé le 17 octobre 2024. Au début de la journée, Mme Hélibert a vérifié que nous avons tout ce qu'il nous fallait : des épingles de sûreté, une tenue pour courir et adaptée à la météo et enfin une tenue de rechange. Puis, nous avons pris le car jusqu'au stade de Gallardon pour participer au cross du collège.

Après, nous sommes descendus du car pour aller à pieds au gymnase. Arrivés là-bas, avec les épingles de sûreté, nous avons accroché notre dossard qui était déjà préparé avec notre nom et prénom dessus. Dans le gymnase, tous les élèves de primaires se sont préparés pendant que les sixièmes et les cinquièmes couraient. Il y avait 7 écoles participantes en plus de la nôtre : Ecosnes, Ymeray, Béville-le-Comte, Gas, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Bailleau-Armenonville et Gallardon. Il y avait 111 filles et 107 garçons au total.

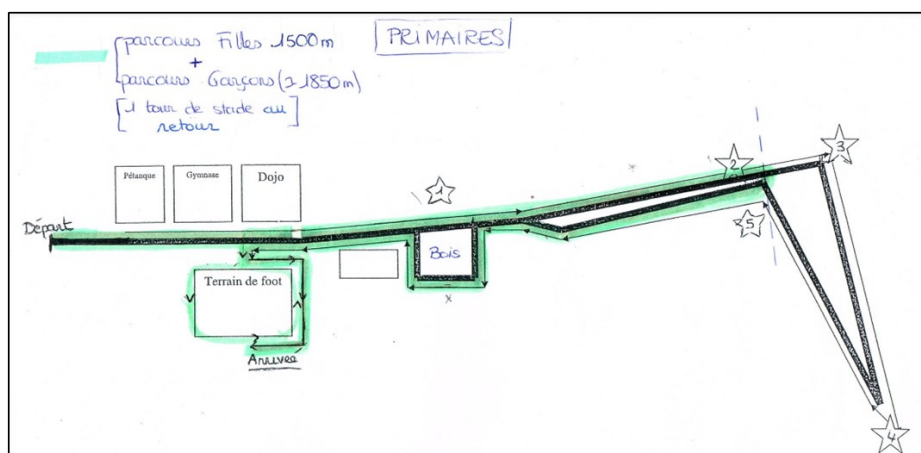
Les filles ont couru en premier. Elles ont fait un échauffement puis sont parties sur la ligne de départ. Un monsieur leur a expliqué le parcours et une dame a lancé le départ à l'aide d'un drapeau et d'un sifflet. Puis, c'était aux garçons de courir. Les filles ont pu les encourager. Ensuite, on a vu les quatrièmes et troisièmes filles commencer leur course.

Le parcours était long : 1500 m pour les filles et 1850 m pour les garçons. Pendant ces deux courses, il y a plusieurs coureurs qui sont tombés dans la boue, autrement, tout s'est bien passé.

Et puis à la fin, nous devons planter notre dossard sur un piquet pour classer les coureurs dans l'ordre d'arrivée. Nous avons eu le choix entre du jus d'orange ou de l'eau et un petit bout de gâteau.

Nous sommes fiers car le premier arrivé chez les primaires garçons est Hugo Delobelle qui est dans notre classe. Il a reçu une coupe, une médaille et plusieurs cadeaux.

Article écrit par la classe de CM1-CM2



# La gazette de Houx



## Bulletin municipal officiel

### Etat civil

**PACS :**

VARUNI Johanna et FLEISCHER Yonni le 17 octobre 2024

**Mariage :**

MARTAN Alexandre Pierre Bernard et HUANG Wanying le 12 octobre 2024

**Naissances :**

VERGER PERNOT Myla Estelle née le 8 octobre 2024

GUIHO Alice Marie née le 11 octobre 2024

BARRÉ Elena Véronique Patricia née le 22 octobre 2024

LEGAVE Clément Ludovic Maurice Pierre né le 25 novembre 2024

NOEL Thibault Vikram Luc né le 20 décembre 2024

CHAUVIN Cléo Elisabeth Muriel née le 24 décembre 2024

SOMMA CAPASSO Mattia Guiseppe né le 15 janvier 2025

BOEGLER James Michel Laurent né le 8 février 2025

**Décès :**

RECART Bruno Georges Jacques Henri décédé le 4 août 2024

GAGRON Valérie Françoise Brigitte épouse AUBRY décédée le 17 août 2024

OLLIVIER Renée Irène Gisèle veuve BARIS décédée le 6 décembre 2024

### Agenda 1<sup>er</sup> semestre 2025

Date	Heure	Evènement	Lieu
28 février	16h30 - 20h	Marché communal	Mairie
14 Mars	16h30 - 20h	Marché communal	Mairie
8 Mars	19h - 22h	Soirée Karaoké du CPCF	Salle socioculturelle
9 Mars	14h	Loto "Si tu aimes ton école"	Salle socioculturelle
28 Mars	16h30 - 20h	Marché communal	Mairie
11 Avril	16h30 - 20h	Marché communal	Mairie
25 Avril	16h30 - 20h	Marché communal	Mairie
1 Mai	8h - 17h	Course cycliste	Houx
8 Mai	10h15	Cérémonie	Cimetière
9 Mai	16h30 - 20h	Marché communal	Mairie
23 Mai	16h30 - 21h	Marché communal	Mairie
6 juin	16h30 - 21h	Marché communal	Mairie
20 juin	16h30 - 21h	Marché communal	Mairie
4 Juillet	16h30 - 21h	Marché communal	Mairie
13 juillet	12h	Repas fête nationale	Mairie